Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



En complément à ma newsletter nº 120 du 12 novembre 2013, je vous communique :

- Les articles de Var Matin retraçant et ou traitant :
 - De la réunion du Comité de Sauvegarde des Issambres (29/10/13) avec un article « collector » d'une réunion de cette même association en août 2000 ;
 - Du départ de Roland BERTORA, Dir. Général des Services de St Raphaël (30/10/13);
 - Des remises de prix du concours 2013 des villes et villages fleuris à Montauroux et à La Valette (31/10/13 et 04/11/13);
 - Du permis de construire du Cercle aux Issambres (05/11/13) avec en prime une délibération du Conseil Municipal du 30 mai 1990 sur le sujet ;
- Quelques photos de la cérémonie commémorant le 95 ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Bonne lecture ... Bien à vous ... @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

© – DR -**Groupe Nice-Matin**

Estérel région

var-matin Mardi 29 octobre 2013

8

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Les calanques et leur devenir sous très haute surveillance

Le Comité de sauvegarde et d'aménagement du quartier roquebrunois a fait le point sur les dossiers en cours. Ceux des criques Bonne eau et du Petit Ferréol ont soulevé la polémique

assez pour freiner une poignée de Sambracitains venus dire leur colère sur la gestion munici pale dans leur quartier des Issam

Al'origine, cette réunion publique du Comité de sauvegarde et d'aménagement du quartier littoral de Roquebrune-sur-Argens (CSAI) visait simplement à informer ses adhérents sur des points précis comme le recensement des chemins piétonniers, la protection des calanques, l'évocation du plan local d'urbanisme... Très vite, les débats ont débordé sur deux sujets récurrents. Les calanques Bonne eau et Petit Férreol. Et les représentants des services de la ville, présents, en ont pris pour A l'origine, cette réunion publique ville, présents, en ont pris pour leur grade.

Crainte d'un accès restreint

C'est la situation du restaurant « Le Cercle » qui a d'abord cristallisé les tensions. Vendu à un particulier, le



M. Scorani (debout) a pris à partie les services de la ville pour leur rappeler qu'il était seul propriétaire du terrain de Port Soleil et qu'il n'entendrait pas « se laisser voler sans réagir ». (Photo V. B.)

bâtiment a fait l'objet d'un dépôt tension des bâtiments et la consbattiment à lait l'objet d'un dépot de permis de construite pour une réhabilitation et la construction d'une piscine. Attaqué, ce permis a depuis été retiré et serait en cours de modification. « Changer la destination, c'est permettre l'ex-

rent du CSAI et membre du collectif SOS Calanque. En filigrane, En filigrane, en
militant craint surtout la privatisation du terrain et la fermeture des
accès vers la mer au public. « La
loi littoral interdit la modification
des volumes, il n'y aura donc pas
d'extension. Le permis a été retiré
car il avait mal été instruit par les
services. Nous allons rectifier le
tir », a précisé Eric Béhague, directeur adjoint des services de la
ville, hué à la fin de son intervention. Tout comme lorsqu'il a fait un
point sur la situation du Port Soleil.

Propriétaire excédé

Construit sans droit ni titre au milieu des années soixante et agrandi lieu des années soixante et agrandi depuis, ce port aujourd'hui en ges-tion municipale, nécessite de lourds travaux. « Il faut 400000 euros pour le remettre en état. Nous allons tenter de trouver un délégataire qui pourra prendre en charge les travaux et l'exploita-

tion. Le précédent n'avait pas at-teint la rentabilité et nous avons du l'indemniser à hauteur de 39 1000 euros «, a précise Eric Bé-hague. C'est sur ce dernier chiffre que le ton est monté. « C'est un scandale d'entendre que vous rem-boursez un délégataire détaillant de la même somme que le prix des travaux à entreprendre. Quand dans le même temps vous cher-chez à spolier les vrais propriéters «, a reproché M. Scorani, pro-priétaire du terrain sur lequel se situe Port Soleil et en procédure jusitue Port Soleil et en procédure judiciaire contre la ville

Si le directeur adjoint des services l'a convié à venir le rencontrer pour discuter, ce dernier a refusé, pour discuter, ce dernier a retuse, sachant que des procédures d'expropriation vont être lancées par la municipalité pour développer un nouveau projet de port. Les adhérents ont d'ores et déjà promis qu'ils feraient preuve de la plus grande vigilance.

Lors de la réunion du CSAI, des débats sur le permis du Cercle (Calanque Bonne Eau) et sur le dossier « Petit Port Ferréol » dit « Rio Port Tonic » pour lequel une procédure judiciaire est engagée ...

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS



© - DR -**Groupe Nice- Matin**

Roquebrune

Réunion d'information au C.S.A.I.

La Thalasso confiée à Thalgo, le dossier de la pointe de l'Arpillon en bonne voie. d'important travaux pour la défense contre l'incendie, les Sambracitains sont contents



Le premier magistrat a fait un exposé - applaudi par l'assemblée - sur la protection contre l'incendie.



Le public s'est déplacé nombreux pour cette réunion d'information (Photos D. O.)

La Thalasso confiée à Thalgo, le dossier de la pointe de l'Arpillon en bonne voie, d'impor-tant travaux pour la défense contre l'incendie, les Sambraci-tains sont contents La Le Comité de sauvegarde et d'aména gement des Issambres a invité ses adhérents à rencontrer le maire, conseiller général, Jean-Pierre Serra et à faire avec lui le point des dossiers en cours sur le quartier littoral

Le président, Georges Del-ault, a introduit la réunion en appelant la situation d'un certain nombre de ces dossiers et sans doute du plus attendu d'entre-eux : la Thalasso.

On se souvient qu'au prin-temps, lors d'une visite du chantier conduite par Loïc Digard, architecte, la direction de Pierre et Vacances, le maire conseiller général, des élus et représentants du C.S.A.I., il avait été promis qu'une solution signée serait trouvée avant la saison estivale

Elle a fini par arriver il y a quelques jours et l'ensemble des participants a appris avec soulagement que Pierres et Vacances vient de confier à la société Thalgo le soin d'exploi-ter cette thalasso.

Une bonne nouvelle pour les résidents sambracitains qui en attendent l'ouverture avec impatience puisque beaucoup d'entre-eux seront des clients potentiels pour l'établissement en dehors des périodes de

De plus, cette activité peut redonner vie à San Peïre pendant ces même périodes.

D'ores et déià, les Sambracitains se posent une foule de questions concernant leurs possibilités d'utilisation des installations. Il leur faudra sans doute attendre quelque temps encore pour obtenir les préci-sions souhaitées. Mais le long cheminement de cette thalas so touche à sa fin et tout le monde en est, on s'en doute. extrêmement satisfait.

L'aménagement de l'Arpillon

Là encore, le maire a pu annoncer que le dossier est administrativement bouclé. On peut donc enfin prévoir une enquête publique courant octobre et voir les appels d'offres lancés dans la continui-

Rappelons que ces travaux concernent la reprise de l'enro-chement du parking de l'Ar-pillon ; la création d'un parking paysager : l'extension et l'amé nagement de la plage de la Gaillarde voisine ; la reprise du mur et son rehaussement et la réfection du revêtement.

La protection contre l'incendie

Le maire a fait ensuite un exposé magistral sur les mesures prises par la commune en matière de protection contre les incendies, en situant Roquebrune dans le Var puis en détaillant les efforts effectués par la mairie dans le contexte régional et départemental.

Une présentation applaudie par l'assemblée.

Le maire comme le président Delsault se sont prêtés ensuite à de longues séances de questions (pertinentes) et réponses tous les sujets qui intéressent les Sambracitains ayant été abordés : déplacement de l'école primaire, Arpillon, pou-belles, incendies, sens inter-dits, circulation, vitesse excessive etc.

Ce tour d'horizon très com-plet a satisfait tout les partici-pants qui ont quitté la réunion avec le sentiment de n'avoir pas perdu leur matinée, même si la réunion, prévue sur 1 h 30 a finalement duré 3 heures.

D.O.

« O tempora ... O mores » (Autres temps, autres mœurs) ... Voici un article daté du 22 août 2000, retraçant la réunion que j'avais animée, en ma qualité de Maire et qui portait notamment sur la protection contre l'incendie ... Petit détail de « l'Histoire », mon successeur, alors dans l'opposition, avait assisté à cette réunion et il était venu me féliciter à l'issue de cette présentation, en me tutoyant et en me tressant des louanges, alors que nous ne nous parlions pas et qu'il ne s'adressait à moi le plus souvent que de façon polémique en séance au Conseil Municipal ...

J'aurais du me méfier (et surtout suivre la morale d'une des fables de La Fontaine), car quelques jours plus tard, je découvrais par hasard sur internet, qu'il se présentait contre moi avec ses deux « acolytes » : Ollivier et Bouvard !!!

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



© - DR -**Groupe Nice-Matin**

La direction des services de St-Raphaël change de mains

Rolland Bertora, actuel directeur général des services, part en retraite à la fin de l'année. Il laisse les clés de l'administration de la commune à Laurent Régné



Roland Bertora. Paçon lamillère dires à qiselqu'un - de confinnce d'affirmer ques on parcours et son parcours et soi et pour le cadet de reprendre - une administration qui regroupe 2000 agent but donnent toute la légiturité pour les renses en douseur depuis près lein qui soi per le cadet de reprendre - une manifad pl. Il Palquille et lu comme direct en de l'archange, Launt Régné official comme direct ur général adjoint des services les commune d'Avignon.

Tus les ordres, déjà, d'un cadre le l'Avignon de l'a

La publication de cet article dans ma Newsletter tout simplement pour rappeler que Roland BERTORA a été l'emblématique Secrétaire Général de notre Commune (c'est ainsi que l'on appelait le Directeur Général des Services à l'époque).

Recruté par André CABASSE après un choix partagé par sa « garde rapprochée », il a ainsi pu réintégrer la fonction publique territoriale dans son grade, car à cette époque la population de Ramatuelle où il était le Secrétaire Général et qui était dirigée, par Albert RAPHAËL lui aussi un « Grand Maire », ne le permettait pas ...

Il a été un acteur déterminant pour le développement de Roquebrune-sur-Argens, notamment au niveau économique, puisqu'il a été celui avec qui, nous avons « façonné » le « Roquebrune de demain », en référence à une étude que nous avions conduites à la fin des années 80 ...

Il a été l'un des « pères » fondateurs du projet « Sophia Estérel » en mai 1989 ... Il a été le principal « metteur en scène » et l'un des acteurs majeurs de cet ambitieux projet qui aurait modifié l'avenir économique et urbanistique de l'Est du Var.

C'est d'ailleurs pour prendre la Direction Générale du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) réunissant les communes de Puget, Le Muy, La Motte et Roguebrune qu'il a quitté son poste de Secrétaire Général de Roquebrune ...

Il n'a pu ensuite, poursuivre ce projet dans le cadre du Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement de l'Est du Var (SMEDEV) dont j'ai assuré la Présidence durant de nombreuses années à la suite d'Hubert FALCO, qui m'avait chargé de ce dossier ...

Roland BERTORA a aussi été à l'origine de la création du Centre National de Ski Nautique et l'un des artisans de sa réalisation ...

Nous avons donc accompli un parcours commun, durant quelques années, au cours desquelles j'occupais le poste d'adjoint aux finances et de l'administration générale, lorsque l'on m'avait attribué les surnoms de « Prince Noir » ou encore de « Saint-Just » ...

Il a consacré sa vie à la fonction publique territoriale depuis le Conseil Général du Var où il débutât dans les années 70 et où son père avait été Secrétaire Général, en passant par les communes de Cogolin, Ramatuelle et bien sûr Roquebrune ... Je tenais à le rappeler eu égard à ce qu'il a apporté aussi à notre Commune ...

même si nous n'avons pas toujours été d'accord ... sur tout !!!

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



@ - DR -**Groupe Nice-Matin**

MONTAUROUX

Fleurissement : quatre lauréats dans la commune

uarante-cinq com munes ont participé, cette année, au Concours des villes et villages fleuris dans le Var et 184 particuliers ont rivalisé d'imagination pour le Concours des maisons fleuries. Lundi dernier à la Maison pour tous, après délibéra-tion du jury départemental présidé par Jean-Pierre Serra, en présence du maire, Jean-Pierre Bottero, d'élus des communes de Mons, Seillans, Bagnols-en-Forêt, Trans-en Provence, Saint-Raphaël, Figanière et Fréjus, de Charles Laugier, con-seiller regional, les prix ont été remis aux heureux gagnants dans les différentes catégories (1)

 Prix départementaux pour les villes et villages fleuris. 1er prix : communes de Mons, Salernes et Bagnols-en-Forêt. 2e prix : La Roquebrussanne. 3e prix : Le Thoronet et prix spécial jardinier mairie : Thierry Ferra de Collobrières.

- Pour les particuliers à Montauroux. 1er prix départemental, cat. 6: immeuble



Jean-Pierre Bottero maire de Montauroux et Jean-Pierre Serra vice-président du conseil général du Var ont félicité Eliane Feraud, maire de Mons pour le premier prix des villages fleuris, dans la bonne humeur!

collectif, lotissement, copropriété pour Chapeau Jérôme, lotissement « Val des Cèdres ». 2º prix départe-mental, cat 1 : maison avec jardin très visible de la rue pour Cichy Pierre et son épouse et cat 7 : hôtel, restaurant, café, commerce

avec ou sans jardin pour Desbois David, gîtes « Villa Verdi ». Prix spécial, cat 2 : décor floral installé sur la voie publique pour Mme A. L. Merv.

1. Catégorie 1, maison avec jardin très visible de la rue. Catégorie 2, décor floral installé sur la voie publique. Catégorie 3 : balcon ou terrasse sans iardin visible de la rue. Catégorie 4 : fenêtre. Catégorie 5 : façade ou mur. Catégorie 6 : immeuble collectif, lotissement, copropriété. Catégorie 7 : hôtel, restaurant, café, commerce avec ou sans jardin. Catégorie 8 : domaine, ferme camping. Catégorie 9 : école. Catégorie 10 jardin d'exception. Catégorie 11 :

Les maisons fleuries du littoral varois récompensées

Cette année, 184 particuliers ont été visités et 91 sélectionnés par le jury de l'agence de développement touristique du Var. Mercredi soir, à La Valette, Jean-Pierre Serra, vice-prési-dent du conseil général, a finalement remis les prix départementaux du concours des maisons fleuries. Voici les vainqueurs, par catégorie :

✓ Premiers prix départementaux

- Maison avec jardin très visible de la rue : Paulette Castoro (Le Lavandou) - Décor floral installé sur la voie pu blique: Natacha Clarck-Chevrier (Collobrières)
- Balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue : Jean-Pierre Mercier (La Seyne)
- Fenêtre : Paule Bonifay (La Valette Jardin d'exception : Liliane Léger (Cavalaire)
- Jardin familial : Claire Llofreda pour « Le jardin Malin » (La Seyne)

✓ Deuxième prix départementaux - Maison avec jardin très visible de la rue: Dominique Membrey (Cava-

- Décor floral installé sur la voie publique : Anna Caturegli (Hyères)
- Hôtel, restaurant, café, commerce avec ou sans jardin : Gigi Reverdito,



L'orchidée faisait partie des récompenses attribuées aux vainqueurs du concours des maisons fleuries.

Hôtel restaurant « les Alizés » (Cava-

Troisième prix départementaux - Maison avec jardin très visible de la rue : Raymond Barbedette (La

- Garde) Décor floral installé sur la voie pu-
- blique : Noëlle Bonnat (La Londe) Hôtel, restaurant, café, commerce avec ou sans jardin : Christiane Jaugeay, Chambre d'hôtes « San Pedro » (La Londe)

/ Quatrième prix départementaux - Décor floral installé sur la voie publique : Anne-Alicia Jouen (La Va-

- Balcon ou terrasse sans jardin visi-

ble de la rue : Jeanine Poupon (Col-

Prix spéciaux

- Maison avec jardin très visible de la rue : Yvonne Agostini (Hyères) et Daniel Trabac (La Valette) - Hôtel, restaurant, café, commerce
- avec ou sans jardin : Olivier Faivre, Hôtel « Notre Dame » (Collobrières) - École : école élémentaire « Jean Moulin » (Solliès-Pont), école « Elsa Triolet » (La Garde), potager municipal des écoles « Tout y pousse » (La Londe), crèche Anatole France (La Valette), école maternelle « Toussaint Merle » (La Seyne)
- Jardin d'exception : Michel Valnet (La Valette)

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA



© - DR -**Groupe Nice-Matin**

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Polémique autour de la vente du « Cercle » aux Issambres



Le restaurant « Le Cercle », haut-Lieu de la gastronomie méditerranéenne, a été vendu à un particulier, créant des tensions au sein des riverains des Issambres.

e 26 octobre dernier, le Comité de sauvegarde et d'aménagement du quartier littoral de Roquebrune-sur-Argens (CSAI) a organisé une réunion avec les riverains, avec l'objectif de faire le point sur les dossiers en cours (lire notre édition du 29 octobre).

Parmi les nombreux sujets qui ont alimenté les débats, l'état du restaurant « Le Cercle ». Laissée à l'abandon durant des années, cette structure vétuste avait été reprise en 2006 par la famille Loudet. En guelgues années, le « Cercle » s'est imposé sur le littoral comme un haut lieu de la gastronomie, spécialisé dans les prod'année, la famille Loudet a décidé de vendre à un par-

Une vente qui justement, crée la polémique, à l'instar

de M. Branché, adhérent de la CSAI: « Changer la destination, c'est permettre l'exploitation des bâtiments et la construction d'une piscine, qui, visiblement, se fera sur une parcelle protégée. C'est pour çà que nous avons attaqué le permis... » a lancé haut et fort le riverain sambracitain.

La famille Loudet répond

Absents lors de cette réunion, les « Loudet » ont tout naturellement tenu à remettre les points sur les « i ». « Lorsque nous avons décidé de vendre, nous avons tout naturellement prévenu la mairie de Roquebrune-surduits de la mer. En cette fin Argens qui n'a pas posé son droit de préemption. Notre propriété est divisée en deux lots avec d'un côté le bâtiment et de l'autre la plage privée. » Concernant la bâ-

tisse, c'est-à-dire le restaurant, les riverains redoutent la construction d'un ensemble immobilier.

Un certificat d'urbanisme

« Il ne s'agit pas là d'une démolition mais d'une restauration. Un permis de construire a été déposé et il y aura même une réduction des volumes. Peut-être que certains riverains font l'amalgame avec une réalisation immobilière programmée deux rues plus haut. Mais les pancartes publicitaires ont installées des deux côtés de mon terrain. Cela n'a rien à voir...

À ce titre, un certificat d'urbanisme validé par la mairie de Roquebrune-sur-Argens confirme le projet. « l'opération est réalisable concernant le changement de destination d'un commerce en ha-

bitation avec maintien du volume et de la hauteur. Pour ce qui est de la parcelle protégée : « Concernant ce passage qui en fait n'est qu'une voie d'eau, une réserve foncière avait été déposée en mairie au début des années 90. Cet accès est tout à fait privatif. Un courrier du conseil général assure même qu'il n'est pas adapté au passage de piétons, car il sert au passage du ruisseau dit de Bonne eau. Nous aurions très bien pu le fermer définitivement. Nous ne l'avons jamais fait pour le bon plaisir des promeneurs du quartier. »

Sûre de son bon droit, la famille Loudet tient ainsi à rectifier le tir et à répondre à cette poignée de riverains, visiblement pas au fait de tous les tenants et aboutissants relatifs à cette propriété, appelée à une seconde vie. Dont P. MICHON

La polémique autour de la Calanque « Bonne Eau » dite du Belvédère, du nom du restaurant de l'époque devenu «Le Cercle » ne date pas d'hier, comme l'atteste l'extrait du registre du Conseil Municipal de Roquebrune de mai 1990 ...

A lire dans la page suivante pour disposer d'un éclairage supplémentaire sur cette affaire, qui n'a pas fini de faire couler de l'encre ...

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



@ - DR -**Groupe Nice-Matin**

VILLE DE ROOUEBRUNE SUR ARGENS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MAI 1990 CALANOUE DU BELVEDERE 27 La calanque du Belvédère (dite de Bonne Eau) aux Issambres est constituée de deux unités foncières Estimation des Domaines distinctes situées entre route et mer. L'une, formée par le Domaine Public Maritime est constituée par la ligne de plus hautes eaux.
L'autre, de 300 m2 environ, est formée par une propriété privée curieusement enclavée entre le D.P.M et la RN L'existence d'une propriété privée en ce lieu empêche l'utilisation normale de cette calanque par ailleurs très belle. Le propriétaire l'utilise au mépris de l'envi-ronnement pour stocker des matériaux divers qui nuisent à l'esthétique générale et empêchent un accés commode à la mer. Il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle et pour ce faire, de solliciter l'estimation des Domaines. Dès que le prix d'évaluation sera connu, une négociation sera tentée. Dans le cas où toute transaction serait impossible, il est envisagé de recourir à l'expropriation. Le Conseil Municipal OUI l'exposé ET après en avoir délibéré DECIDE de solliciter l'estimation des Domaines pour la parcelle de 300 m2 située Calanque du Belvédère dite "Bonne Eau", aux Issambres, et formant enclave entre le Domaine Public Maritime et la R.N. 98. On note 1 ABSTENTION : M. SOULEYRET Fait et délibéré à Roquebrune les jour, mois et an susdits.

Extrait du registre du Conseil Municipal de Roquebrune du 30 mai 1990 ...

Il était déjà question de la vocation publique d'une partie du foncier entre le domaine public de la calanque « Bonne Eau » dite du « Belvédère » et la route nationale (à l'époque) 98 ...

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



© - DR RP & JPS

NDLR: les photos ont été volontairement « flouttées » sur le visage des enfants



Le Muy

11 novembre 2013

95^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 ...

Des moments d'intense émotion



